

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **DEUX MIL VINGT SIX**, le **mercredi 25 mars à vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal, légalement L'an **DEUX MIL VINGT SIX**, le **mercredi 25 mars à vingt heures trente minutes**, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame **BRICAUD Nathalia**, Maire.

**Étaient présents** : Mme **BRICAUD** Nathalia, Mme **CHEMIN** Delphine, M. **UZBELGER** Laurent, M. **OLIVIER** Eric, Mme **VELLA** Catherine, M. **CHEMIN** Fabrice, Mme **BOTTREAU** Nathalie, Mme **ALLAIN** Typhaine-Marie, Mme **GOURGUES** Maïlys, M. **BOTTREAU** Romain, M. **TREFFON** Antoine, M. **LAGOUGE** Christian, M. **NOËL** Olivier, Mme **RAMBAULT** Hélène.

**Étaient absents excusés** :

M. **CHARPENTIER** Pierre a donné pouvoir à Mme **CHEMIN** Delphine.

**Secrétaire de Séance** : Mme **CHEMIN** Delphine.

Date de convocation	20/03/2026
Date d'affichage	20/03/2026
Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	15
Nombre de Conseillers en exercice	15
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance	14

### Délibération 2026-18 : Désignation d'un référent à la protection des données

#### Le Conseil Municipal,

**Vu** la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

**Vu** le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données,

**Vu** la délibération du Conseil municipal n°2021-31 du 2 juillet 2021 portant convention RGPD avec le CIG,

**Vu** la convention n°24-05525 relative à la mise à disposition d'agent du Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne pour une mission d'accompagnement lié au règlement général sur la protection des données (RGPD),

**Considérant** que la convention précitée a été conclue entre la commune de Ponthévrard et le CIG de la Grande couronne à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction,

**Considérant** que le règlement précité est entré en vigueur le 25 mai 2018 et impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes,

**Considérant** que le RGPD s'applique à toutes les collectivités pour les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique,

**Considérant** qu'afin de répondre aux obligations en la matière la commune de Ponthévrard par délibération du Conseil municipal n°2021-31 en date du 2 juillet 2021 a décidé de confier cette mission au Centre interdépartemental de gestion (CIG) de la Grande couronne,

**Considérant** le départ de Monsieur Matthieu BOISSONNOT et son remplacement par Monsieur Yanis TERRAL et du renouvellement du Conseil municipal consécutif au scrutin des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de désigner un nouveau référent à la protection des données au sein de la commune et de faire une nouvelle déclaration auprès de la CNIL.

**Considérant** que la désignation se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas y recourir, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT.

*Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré,**

- **DÉCIDE** à l'unanimité (15 voix POUR) de recourir au scrutin public pour la désignation du référent à la protection des données.

Candidature :

- M. CHEMIN Fabrice

A obtenu :

- M. CHEMIN Fabrice : 15 voix
- **DÉSIGNE** à l'unanimité (15 voix POUR) M. CHEMIN Fabrice comme référent à la protection des données, pour une durée de six ans.
- **S'ENGAGE** à faire une nouvelle déclaration auprès de la CNIL du Délégué à la protection des données et du Référent de la commune.

Fait et délibéré en séance,  
Les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Le secrétaire de séance

Delphine CHEMIN



Le Maire

Nathalia BRICAUD

Certifié exécutoire le présent acte

Publié le :

**30 MAR. 2026**

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

**30 MAR. 2026**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire de la commune de Ponthévrard dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyen, [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la commune de Ponthévrard, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*